



Note d'information aux Comités de Pilotage des sites Natura 2000



Les sites du réseau Natura 2000 sont les zones naturelles les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). L'animation des sites a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique en lien avec les activités humaines sur le territoire.

Communes du site

Céreste*

Dauphin

Mane*

Manosque

Montfuron

Montjustin*

Saint-Maime

Saint-Martin-les-Eaux

St-Michel-l'Observatoire

Villemus

Villeneuve

Volx

Le site « Adrets de Montjustin – Les Craux – Rochers et crêtes de Volx », appelé aussi « **Luberon oriental** » se répartit sur 9 communes pour une superficie totale de 3 580 ha. Il est constitué de trois entités distinctes : le Massif du Luberon oriental, les collines de Villeneuve et les Craux de Saint-Michel l'Observatoire. Un projet d'extension concerne les Adrets de Montjustin et les Craux de Mane (*3 communes**).

Désigné comme site d'Importance Communautaire en 2007, ce site abrite des habitats naturels de grande valeur (forêts diversifiées et anciennes, pelouses, matorrals à genévriers, zones humides...), un grand nombre d'espèces végétales et animales remarquables et rares à l'échelle européenne, nationale et locale. Ce patrimoine est l'héritage de pratiques forestières et pastorales qui les favorisent et sont ainsi soutenues. Par exemple, des aides permettent aux éleveurs de maintenir leurs pratiques dans les zones peu accessibles. Les propriétaires forestiers bénéficient aussi de diagnostics écologiques pour les accompagner dans la définition du plan de gestion de leur patrimoine. Enfin les porteurs de projets bénéficient d'un appui technique pour adapter leurs projets dans le contexte environnemental local.

Communes du site

Aubenas-les-Alpes

Banon

Limans

Oppedette

Reillanne

Revest-des-Brousses

Simiane-la-Rotonde

St-Michel-l'Observatoire

Ste-Croix-à-Lauze

Vachères

Le site dit de « **Vachères et alentours** » s'étend sur 14 607 hectares répartis sur les 10 communes des alentours. Désigné comme site d'Importance Communautaire en 2007, il est qualifié de « site à chauves-souris ».

C'est un ensemble de collines et de plateaux avec certains versants abrupts. Les forêts, les zones cultivées et les parcours pastoraux forment une mosaïque caractéristique du plateau vachérois. Les modes d'exploitation forestière favorisent les Chênaie denses, entrecoupées de clairières en préservant les vieux arbres. Dans les vallées les terres agricoles bocagères sont identifiables par l'important réseau de haie. Les pratiques agricoles extensives et le pastoralisme limitent la fermeture des milieux. Pour l'ensemble de ces caractéristiques, cette zone est particulièrement sensible pour la conservation de 17 espèces de chauves-souris dont le Petit rhinolophe. Des dizaines de colonies de reproduction en bâtiments sont connues dans chaque commune. C'est l'un des trois secteurs clés pour cette espèce en région Paca.